

DOSSIER EXPOSANT

Marché de Noël 2026

APE G2000 – École Jules Ferry

Espace Culturel Louis Costel – Saint-Sauveur-Lendelin (50490)
Samedi 5 et Dimanche 6 décembre 2026

Ouverture au public :

Samedi : 14h – 19h00

Dimanche : 10h-18h

Installation exposants :

- Samedi :

Ouverture 11h

Départ exposants :

Après 19h00 (interdiction de remballer avant cette heure)

- Dimanche :

Ouverture 9h00

Départ exposants :

Après 18h00 (interdiction de remballer avant cette heure)

MOT DE L'ORGANISATION

L'APE G2000 de l'École Jules Ferry de Saint-Sauveur-Lendelin est heureuse de vous accueillir pour son Marché de Noël 2026.

Cet événement a pour objectif de valoriser les créateurs, artisans,

producteurs et commerçants locaux dans une ambiance chaleureuse et festive.

Au programme :

- Présence du Père Noël
- Animations de Noël
- Tombola
- Restauration sur place
- Ambiance festive et familiale

Nous vous remercions pour votre participation et votre confiance.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Lieu

Espace Culturel Louis Costel
50490 Saint-Sauveur-Lendelin

Horaires

Exposants

Samedi :

- Installation :
11h-13h
Ouverture public : 14h00
Fermeture : 19h00
Désinstallation : à partir de 19h00

Dimanche :

- Installation :
9h-9h30
Ouverture public : 10h00

Fermeture : 18h00

Désinstallation : à partir de 18h00

TARIFS DES EMPLACEMENTS

Type d'emplacement	Tarif
Petite table 1m20	10 €
Grande table 1m80	15,00 €
Besoin électrique spécifique	+ 2 €

Les rallonges et multiprises doivent être fournies par les exposants.

Le nombre de places étant limité, l'organisation se réserve le droit de sélectionner les exposants afin de garantir la diversité et la qualité du service du marché.

Maximum 2 exposants similaires acceptés.

CONDITIONS DE RÉSERVATION

- Une pré-inscription est obligatoire.
- L'inscription sera étudiée par l'organisation.
- Une validation officielle sera transmise aux exposants sélectionnés.
- La réservation sera validée uniquement après réception de l'acompte.

Modalités de paiement

Paielement accepté :

- Chèque
A l'ordre de APE Génération 2000
- Virement bancaire

IBAN : FR76 1660 6100 2084 8630 3785 823

Numéro de compte 84863037858

Clé RIB 23

BIC : AGRIFRPP866

Acompte

Un acompte de 50% est obligatoire afin de bloquer l'emplacement.

Solde

Le règlement total devra être effectué avant le 1er novembre 2026.

Passé cette date, tout exposant n'ayant pas réglé la totalité de son emplacement pourra voir sa réservation annulée sans remboursement de l'acompte déjà versé.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la part de l'exposant.

(sauf cas majeur)

DOSSIER À FOURNIR

Les documents suivants devront être transmis :

- Fiche d'inscription complétée et signée
 - Attestation d'assurance responsabilité civile
 - Numéro SIRET
 - Copie d'une pièce d'identité
 - Règlement signé
 - Preuve de paiement
-

DRESS CODE & DÉCORATION

Le Marché de Noël se veut chaleureux et féerique.

Les exposants sont fortement encouragés à :

- décorer leur stand dans l'esprit de Noël,
- utiliser des lumières LED,
- respecter une ambiance festive.

Couleurs conseillées :

- rouge,
 - blanc,
 - or,
 - argent,
 - vert sapin.
-

TOMBOLA

Une tombola sera organisée pendant l'événement.
Les exposants qui le souhaitent peuvent offrir un lot.
Merci de prévenir l'organisation en amont.
Les lots seront récupérés le jour du Marché de Noël.

RESTAURATION

Une restauration sera disponible sur place.
Un tarif exposant pourra être proposé selon l'organisation finale.

CONTACT ORGANISATION

APE G2000 – École Jules Ferry

À l'attention de : Fauvel Solène

Mail : fauvelsolene@gmail.com

N° : 06.36.88.40.77

***Adresse : 6 bis rue de Verdun
50490 Saint-Sauveur-Lendelin***

FICHE D'INSCRIPTION EXPOSANT

Marché de Noël – 6 décembre 2026

Informations exposant

Nom / Prénom :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone :

Mail :

Page :

Facebook:.....

Instagram:.....

Site internet :

Numéro SIRET :

Activité

Description de votre activité / produits vendus :

.....
.....
.....

Emplacement souhaité

☐ Petite table 1M20 – 10 €

☐ Grande table 1M80 – 15 €

Précisions :

Participation à la tombola

☐ Oui

☐ Non

Si oui, préciser le lot proposé :

.....

Documents joints

☐ Assurance responsabilité civile

☐ Copie pièce d'identité

☐ Numéro SIRET

☐ Règlement signé

☐ Acompte transmis

Transmettre à :

Fauvel Solène

fauvelsolene@gmail.com

06.36.88.40.77

6Bis rue de Verdun

50490 Saint Sauveur Lendelin

Je soussigné(e)

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Marché de Noël organisé par l'APE G2000 et m'engage à le respecter.

Date :

Signature :

(Lu et approuvée)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Marché de Noël – APE G2000

Article 1 – Organisation

Le Marché de Noël est organisé par l'APE G2000 de l'École Jules Ferry de Saint-Sauveur-Lendelin.

L'événement se déroulera le Samedi 5 Décembre et le Dimanche 6 décembre 2026 à l'Espace Culturel Louis Costel.

Article 2 – Sélection des exposants

L'organisation se réserve le droit de sélectionner les exposants afin de garantir :

- la qualité du marché,
- la diversité des stands,
- l'équilibre des activités représentées.

Maximum deux exposants similaires acceptés.

Article 3 – Installation

Les exposants pourront accéder à la salle à partir de 11h00 Le Samedi
Tous les stands devront être prêts avant 13h30.

Aucun véhicule ne devra gêner l'installation ou la circulation.

Article 4 – Horaires

Le Marché de Noël est ouvert au public de 14h00 à 19h00 le Samedi et 10h à 18h le Dimanche

Les exposants s'engagent à rester présents jusqu'à la fermeture au Public

Le rangement avant 19h00 est interdit sauf autorisation exceptionnelle de l'organisation.

Article 5 – Paiement

Un acompte obligatoire est demandé pour valider la réservation.

Le règlement total devra être effectué avant le 1er novembre 2026.

Passé cette date, toute réservation pourra être annulée sans remboursement de l'acompte.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de l'exposant.

Article 6 – Matériel & électricité

Les exposants doivent prévoir :

- leurs rallonges,
- leurs multiprises,
- leur décoration.

L'électricité est fournie sous réserve des capacités disponibles.

Article 7 – Sécurité

Chaque exposant est responsable de son matériel, de ses produits et de son stand.

Les allées devront rester dégagées.

Les produits dangereux ou illégaux sont interdits.

Article 8 – Comportement

Tout comportement irrespectueux envers :

- les visiteurs,
- les bénévoles,
- les autres exposants

pourra entraîner une exclusion immédiate sans remboursement.

Article 9 – Propreté

Chaque exposant devra laisser son emplacement propre à son départ.

Les déchets devront être triés et déposés dans les espaces prévus.

Article 10 – Droit à l'image

Des photos et vidéos pourront être réalisées pendant l'événement à des fins de communication.

Article 11 – Acceptation

Toute inscription implique l'acceptation complète du présent règlement.

\

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Représentant :

Certifie sur l'honneur :

- être autorisé(e) à exercer mon activité,
- disposer d'une assurance responsabilité civile,
- respecter les normes et réglementations en vigueur,
- être responsable des produits vendus sur mon stand.

Date :

Signature :